

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 33-4

Le soussigné donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **3 juin 2024**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 33-4** modifiant le *Règlement numéro 33 concernant la délivrance de constats d'infraction et l'application de la réglementation municipale.*

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 11 juin 2024.



Me André Cordeau
Greffier par intérim